

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport va donner les moyens au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits de poursuivre sans attendre ses activités. Vous savez que le Conseil Lyonnais est un de ces espaces de liberté et de dialogue dont la Ville s'honore. Vous avez confié pendant le précédent mandat un certain nombre de tâches au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits. Pour mémoire on peut citer l'adhésion à la charte européenne des Droits de l'Homme dans la Ville et son suivi, un rapport sur le négationnisme, le code d'éthique sur les salles municipales.

Par ailleurs le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits travaille en maîtrisant son ordre du jour sur des sujets aussi variés que la situation carcérale, les comparutions immédiates, le handicap, les discriminations, ainsi que sur les activités spécifiques comme les « morts sans toit ».

Je voudrais remercier aujourd'hui M^e Jakubowicz pour le travail qu'il a effectué au cours du précédent mandat et le remercier également d'accepter de poursuivre sa tâche. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, nous allons désigner les Conseillers municipaux qui vont siéger au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, de leur côté les groupes politiques font la même chose.

Quant aux neuf Maires d'arrondissement, ils délèguent également un élu à cette commission extra-municipale qui, je vous le rappelle, chaque année à l'occasion d'une commission générale, rend compte de son activité dans notre enceinte. Avis favorable.

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner les représentants suivants :

- au titre des Conseillers municipaux : Mmes Guillaume, Giovacchini, Vallaud Belkacem, Haguenaer

- pour les représentants des groupes politiques : Mme Rabatel, MM. Jacquet, Hémon, Sécheresse, Mme Frih, MM. Vesco, Geourjon, Mme de Lavernée

- au titre des Conseillers d'arrondissement : Mme Burlet, MM. Gignoux, Maleski, Mme Mélenchon, M. Parcot, M. Mouillac, Mme Condemine, Melle Eva, M. Bochart.

Nous aurons les représentants des associations de défense des Droits de l'Homme.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)